

Décision

Générale

colonial

Décision n° 9-74-1903 nommant une commission chargée de préparer un projet de décret portant règlement de police sanitaire.

n° 9-74-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1902

Numéro JO
n° 74 du 01/01/1903

Date du numéro
1 janvier 1903

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Protectorat l'ordonnance du 18 Septembre 1844

Vu l'arrêté du 27 mai 1900, constituant dans le Protectorat un comité d'hygiène

Vu le décret du 31 mars 1899, portant règlement de police sanitaire maritime

Vu la dépêche ministérielle en date du 26 novembre 1902,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Une commission spéciale composée de : MM. le Secrétaire général, président; Bouflard, chef du service de santé; de Carlan, administrateur-adjoint, chargé de la police; Amouroux, chef du service des travaux publics : Bastianello, agent de la Compagnie de l'Afrique Orientale; Ghaleb, commerçant : Lafon, ingénieur de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, se réunir a sur la convocation de son président pour préparer, en s'inspirant de la loi du 15 février 1902, un projet de décret réglementant les mesures à prendre pour sauvegarder la santé publique. Art. 2. — présent décision sera enregistré et communique partout où besoin sera.

A. BONHOURE.